Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260921-20260921067-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 21 septembre à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 15 septembre 2026

Présents (29) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. GERARD, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, M. SIMON, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme LE BLEVENEC, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LE ROUZIC, Mme LASSERRE, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/067 Commissions extramunicipales : Constitution et désignation

Annule et remplace la délibération n°2026/023 du 30 mars 2026

Monsieur le Maire explique qu'en dehors des commissions municipales, le conseil municipal peut constituer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, concernant tout ou une partie du territoire. Conformément à l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales, ces comités sont librement créés par le conseil, pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal.

Ces comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et les équipements de proximité.

Ils peuvent, par ailleurs, transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Il est proposé, pour la durée du mandat, de créer quatre (4) comités consultatifs, dits commissions extra-municipales :

- **Commission « Urbanisme, Infrastructures, Développement Durable, Patrimoine, Travaux, Agriculture et Sécurité** »
- **Commission « Affaires Scolaires, Enfance-Jeunesse »**
- **Commission « Communication, Numérique, Animation du territoire, Tourisme »**
- **Commission « Vie associative et Culture »**

Composées de l'ensemble des membres des commissions municipales et de représentants de la population, dans la limite de six (6) par commission, elles constituent des espaces de consultation élargie sur des sujets ou projets d'intérêt communal. Ces commissions ont un rôle consultatif ne liant pas le conseil municipal.

Les citoyens elvinois intéressés pour participer aux travaux de ces commissions extra-municipales étaient invités à s'inscrire en mairie jusqu'au 30 juin 2026.

En raison du nombre d'inscrits, il doit être procédé à un tirage au sort pour la désignation des membres non élus. Pour la commission « Urbanisme, Infrastructure, Développement durable, Patrimoine, Travaux, Agriculture et Sécurité », il est par ailleurs prévu qu'au moins un membre non élu soit issu du secteur agricole.

A l'issue du tirage au sort, les membres seront alors nommément désignés par arrêté du Maire.

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 03/10/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260921-20260921067-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE CREER** les commissions extramunicipales telles que prévues ci-dessus ;
- **DE VALIDER** la composition des commissions telle que décrite ci-dessus ;
- **DE DIRE** que le fonctionnement des commissions extramunicipales est régi par un règlement spécifique annexé au règlement intérieur du conseil municipal.

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 1er octobre 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 01/10/2026
Qualité : MAIRE